

**MODELE DE RAPPORT D'ACTIVITÉ  
PORTANT SUR L'ANNÉE 2020**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DE L'ORNE**

*Rapport établi conformément à l'article R. 712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de l'Orne est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 17 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts :**

La commission de l'Orne enregistre à nouveau une baisse des dépôts de dossiers de surendettement : -12.2% au titre de l'année 2020 après avoir enregistré des reculs de -20.1% en 2019 et -14.6% en 2018. La baisse est cependant moins marquée qu'au niveau régional (-20.4%) et national (-24%).

La proportion de redépôts continue de se réduire le taux passant de 48.5 à 47.6%.

La même tendance est observée au niveau du taux de redépôts suite à une suspension de l'exigibilité des créances qui se positionne à 6.8% contre 7.8% l'an dernier.

**Recevabilité et orientation**

Sur la totalité des dossiers présentés devant la commission de l'Orne, 4% ont été déclarés irrecevables, ce taux est relativement stable en comparaison de 2019.

Le taux dossiers recevables comportant un bien immobilier se contracte : 13.8% contre 15.6% en 2019. Ce taux demeure significativement plus élevé qu'au national : 10.2%.

La proportion de dossiers orientés vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire se positionne à 41.3% en baisse de 2 points par rapport à 2019, et sous la moyenne nationale qui se stabilise à 43.3%.

**Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)**

Le taux de plans conventionnels de redressement traités progresse de 2.2 points pour atteindre 13.1%, la progression des plans conventionnels d'attente explique en quasi-totalité cette progression.

Dans le même temps la part des mesures imposées avec ou sans effacement partiel progresse légèrement à 35.8% : +1 point sur l'année.

Pour rappel : Depuis les évolutions législatives de 2018, seuls les dossiers comportant un bien immobilier peuvent donner lieu à un plan conventionnel de redressement, tous les autres dossiers font l'objet de mesures imposées par la commission.

**Mesures pérennes et mesures provisoires**

Le secrétariat veille à appliquer au plus près les directives visant à limiter le nombre de redépôts en favorisant les mesures pérennes, le taux de ces dernières progresse à nouveau passant de 74.5 à 75.3%, très proche du taux national : 76.1%. La proportion de mesures imposées d'attente toujours en baisse et sous le taux national contribue à cette évolution favorable.

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	Pas de réunion 2020	
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	5 webinaires	Actions à destination des CCAS de Flers – Argentan-Alençon et des MSAP de Mortagne et Vimoutiers. Rappels sur les fichiers et la procédure du droit au compte, informations sur le portail BDF qui s'est ajouté aux moyens existants et a permis de maintenir la relation avec les plus fragiles et/ou les plus éloignés ce qui est particulièrement important dans le contexte sanitaire actuel.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	Pas de réunion / Pas de correspondant identifié dans l'Orne	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	1	Rencontre avec SOS FAMILLES EMMAUS
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	Pas de réunion 2020	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	Pas de réunion 2020	

*À compléter si nécessaire par l'ajout d'éléments qualitatifs supplémentaires*

**Relations avec les Tribunaux :**

L'objectif de cette concertation visait à .....

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

**Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :**

5 stages pratiques organisés au sein du secrétariat ont été organisés au profit de 19 travailleurs sociaux.

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

## PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

### Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Le secrétariat de la commission relève de réelles difficultés pour la mise en place des mesures. D'une part celles-ci ne sont pas toujours comprises par les débiteurs, et d'autre part, le suivi des budgets est complexe et non accompagné. Les débiteurs ont également des difficultés à identifier leurs créanciers car ils ne connaissent pas toujours les chargés de recouvrement. Enfin, d'autres débiteurs n'arrivent pas à contacter leurs créanciers afin de mettre en place leur plan malgré plusieurs tentatives.

Certains débiteurs pourraient bénéficier d'une aide au suivi de leur budget et à la bonne exécution des mesures prévues par la commission mais l'accompagnement des personnes surendettées, notamment celui recommandé dans les mesures, n'est pas toujours suivi d'effet dans la pratique.

### Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

La commission relève des difficultés de mise en place des mesures liées à la détermination de la date de leur mise en application et de suivi des paliers (les créanciers pouvant réclamer leur échéance alors que le précédent palier n'est pas terminé).

Le manque d'accompagnement est souvent décrié par les personnes en difficulté.

### Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

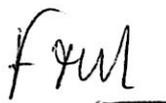
La commission remarque un défaut ou une mauvaise information des banquiers sur l'offre spécifique pour les clientèles fragiles qui n'est pas toujours proposée dans le cadre des dossiers de surendettement.

Des difficultés subsistent avec certains huissiers sur l'arrêt des poursuites après la recevabilité du dossier.

L'actualisation des créances suite à une vente d'un bien immobilier allonge le traitement des dossiers car elle est très difficile à obtenir, tout comme la soule en cas de restitution d'un véhicule.

Date : 18 / 02 / 2021

Le président de la commission



Françoise TAHERI  
Préfète de l'Orne

Le secrétaire de la commission



Bruno DEPIROU  
Directeur Banque de France

**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**DONNÉES D'ACTIVITE**

Indicateurs	2019	2020	variation 2020/2019 en %
<b>Dossiers déposés</b>	<b>682</b>	<b>599</b>	-12,2%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	48,51%	47,64%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	7,78%	6,83%	
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>659</b>	<b>578</b>	-12,3%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	15,63%	13,84%	
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>	<b>31</b>	<b>26</b>	-16,1%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	29,03%	34,62%	
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>661</b>	<b>585</b>	-11,5%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	46,60%	47,86%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	43,27%	41,37%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	1,36%	0,17%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	55,37%	58,46%	
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>714</b>	<b>648</b>	-9,2%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,86%	4,78%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,34%	4,01%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	41,46%	42,13%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	1,54%	0,15%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	10,92%	13,12%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	4,76%	4,94%	
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	6,16%	8,18%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	34,87%	35,80%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	26,75%	28,09%	
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	15,97%	17,44%	
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	8,12%	7,72%	

Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	74,51%	75,31%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	7	6	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	9	3	

### STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	4%	4%	4%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	42%	38%	39%
Part des plans conventionnels conclus*	13%	9%	9%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	36%	44%	41%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	75%	75%	76%

\*en % de dossiers traités

**ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT**

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
<b>ORNE</b>	<b>Dettes financières</b>	18 856	474	1 950	77,5%	81,6%	15 836	3,0
	dont dettes immobilières	9 207	110	175	37,8%	18,9%	78 988	1,0
	dont dettes à la consommation	9 306	409	1 458	38,2%	70,4%	12 259	2,0
	dont autres dettes financières	343	257	317	1,4%	44,2%	718	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	2 776	444	1 879	11,4%	76,4%	3 339	3,0
	<b>Autres dettes</b>	2 710	325	761	11,1%	55,9%	1 669	2,0
	<b>Endettement global</b>	24 342	581	4 590	100,0%	100,0%	17 236	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
<b>NORMANDIE</b>	<b>Dettes financières</b>	226 085	5 964	26 963	75,6%	82,2%	14 838	3,0
	dont dettes immobilières	102 531	1 029	1 754	34,3%	14,2%	92 513	1,0
	dont dettes à la consommation	118 757	5 263	21 174	39,7%	72,5%	12 822	3,0
	dont autres dettes financières	4 797	3 265	4 035	1,6%	45,0%	744	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	37 220	5 727	23 783	12,5%	78,9%	3 528	3,0
	<b>Autres dettes</b>	35 581	4 167	9 160	11,9%	57,4%	1 669	2,0
	<b>Endettement global</b>	298 886	7 259	59 906	100,0%	100,0%	17 800	7,0

## Rapport d'activité des commissions (Endettement)

### France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
<b>Dettes financières</b>	<b>3 535 855</b>	<b>87 573</b>	<b>408 852</b>	<b>73,2%</b>	<b>83,3%</b>	<b>15 553</b>	<b>4,0</b>
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 662 369</i>	<i>15 201</i>	<i>25 865</i>	<i>34,4%</i>	<i>14,5%</i>	<i>93 760</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 793 753</i>	<i>78 276</i>	<i>325 366</i>	<i>37,1%</i>	<i>74,5%</i>	<i>13 214</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>79 733</i>	<i>46 279</i>	<i>57 621</i>	<i>1,7%</i>	<i>44,0%</i>	<i>820</i>	<i>1,0</i>
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>607 599</b>	<b>82 145</b>	<b>311 562</b>	<b>12,6%</b>	<b>78,2%</b>	<b>3 585</b>	<b>3,0</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>686 005</b>	<b>56 876</b>	<b>124 022</b>	<b>14,2%</b>	<b>54,1%</b>	<b>1 858</b>	<b>2,0</b>
<b>Endettement global</b>	<b>4 829 459</b>	<b>105 076</b>	<b>844 436</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>19 150</b>	<b>7,0</b>

